



La Lettre d'ANDELAT n° 7

Octobre 2010

Editorial

La « LETTRE D'ANDELAT »

La fin de l'année 2010 connaîtra sans aucun doute une activité dense. En effet, les travaux engagés par le conseil municipal vont se réaliser presque simultanément : L'aménagement de la salle d'activités est débuté ; les travaux d'assainissement, des eaux pluviales et de l'enfouissement des réseaux secs au village du Sailhant vont s'engager dans les jours qui suivent ; les relevés topographiques entre le bourg et le village de Gaymond sont terminés et nous allons consulter les entreprises ; les études des travaux de connexion au forage de Coltines pour desservir les villages de la commune haute se sont précipités et l'accord des subventions nous oblige à déclencher un appel d'offres à la concurrence dès que possible.

Tous ces travaux terminés, notre commune sera dotée des fondamentaux nécessaires à un futur développement (eau potable en quantité suffisante, schéma d'assainissement collectif terminé...).

Daniel MIRAL, Maire



Vous pouvez désormais consulter Le site internet de La commune ANDELAT qui vient d'être mis en place.

Voici l'adresse :

www.andelat.fr

Bienvenue sur la commune d'ANDELAT ~ actualités

Si vous souhaitez faire paraître des informations, déposez votre demande au secrétariat de mairie.

ARRETE DU MAIRE

Arrêté du 21/08/2010 interdisant le lavage des véhicules, du matériel agricole et l'arrosage des jardins sur les villages du Barret, Sebeuge, Pagros et Colsac

Arrêté du 31/08/2010 interdisant la divagation des chiens sur le territoire de la commune d'ANDELAT.



Coordonnées et horaires d'ouverture de la Mairie

Ouverture au public les lundi, mardi et jeudi de 14 h à 17 h

Tél. 04.71.60.04.08 — Fax : 04.71.60.47.75

Email : mairie-andelat@wanadoo.fr

Le maire et les adjoints se tiennent à disposition du public à la demande, sur rendez-vous.

Les travaux réalisés

Petits travaux réalisés par les employés communaux :

- Entretien des voies communales (fauchage des abords, réparation, bouchage des trous)
- Mise en service du bac au bourg (mise en eau)
- Aménagement du nouveau local technique et déménagement de l'ancien garage
- Entretien des villages et du bourg (fauchage, débroussaillage)
- Entretien de la lagune et des abords
- Clôturer provisoirement la carrière de la section de Pagros
- Réparation de la toiture du four du village de Lacombe
- Pose d'un radiateur électrique à l'école maternelle
- Réparation du château d'eau du village du Vialard
- Entretien et désherbage du cimetière
- Démolition de l'atelier de l'ancien garage communal
- Rénovation du lavoir et des abreuvoirs, débroussaillage des abords au village du Sebeuge.

Travaux réalisés en collaboration avec des entreprises :

- Aménagement du chemin desservant le château d'eau du village de Barret (à titre gratuit)
- Début d'aménagement d'un chemin au village du Barret

Décisions du Conseil Municipal

- **Plan Local d'Urbanisme** : La consultation de bureaux d'études a eu lieu en mai/juin 2010.

Le Conseil Municipal a retenu le bureau d'études AGEDI de Naucelles.

Une commission d'urbanisme est mise en place, elle sera réunie et consultée au cours de l'élaboration du PLU :

- Membres élus : Daniel MIRAL, Michel GUY, Didier BEC, Marc BELLOT, Ludovic JOB, titulaires et Françoise ROYER et Michèle COUVE, suppléantes
- Membres non élus : Christophe CHADELAT, Alain DEVAURS, Chantal MOUTON et Jean-Louis PITOT, tous domiciliés sur la commune d'Andelat.

Le Conseil Municipal a retenu la Chambre d'Agriculture du Cantal pour effectuer une étude complémentaire agricole nécessaire à l'élaboration du PLU.

- Accord de principe pour l'installation de deux caméras de vidéo protection sur la zone commerciale de Montplain mais avec quelques conditions.
- Accord de principe pour adhérer au Conseil Local de Sécurité et Prévention de la délinquance du Pays de Saint-Flour, uniquement à titre consultatif.
-

Local technique :

La réception des travaux a eu lieu le 15 juin 2010. Le déménagement dans les nouveaux locaux s'est déroulé courant juillet.



La surface totale du local est de 300 m² et se divise comme suit : Garage : 180 m², Atelier : 14 m², Vestiaires, sanitaires : 18 m², Atelier : 14 m², Stockage : 56 m², Bureau : 18 m². Maintenant, il ne reste plus que l'aménagement extérieur, une réflexion est en cours pour aménager au mieux les abords du bâtiment.

Eaux pluviales « Le Bourg – Gaymond » :

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet SAUNAL CROS. Des relevés topographiques ont été réalisés pour compléter l'étude. Plusieurs contacts ont été pris avec des propriétaires pour passer la canalisation entre le Bourg et Gaymond, et pour élargir la route à deux reprises... Le dossier avance. Il est prévu prochainement la consultation d'entreprises.

Travaux d'assainissement d'eaux usées et pluviales – Enfouissement des réseaux secs (électricité et téléphone) du village du Sailhant :

Le projet des travaux mise en séparatif des réseaux d'assainissement, enfouissement des réseaux secs et réfection de la chaussée au village du Sailhant a fait l'objet d'une ouverture de plis par la commission d'appel d'offres et d'une analyse de l'offre par le maître d'œuvre.

C'est l'entreprise RDC de Murat qui a été retenue pour un montant total des travaux de 269 495€ HT. Les travaux se dérouleront en deux tranches et seront subventionnés par le Conseil Général : 25 % la 1^{ère} tranche et 20 % la 2^{ème} pour l'assainissement des eaux usées et 29 400€ de prise en charge par le Syndicat d'Electrification du Cantal pour l'enfouissement des réseaux secs.

La pose de lampadaires sur l'ensemble du village devrait s'effectuer suite aux travaux.

Une réunion d'information pour les habitants du Sailhant a eu lieu en mairie fin août 2010 afin de leur présenter le déroulement des travaux.

Les travaux devraient débuter autour du 20 octobre 2010.

Travaux AEP « Le Barret » :

Le Conseil Municipal vient de valider le dossier de consultation des entreprises qui se présente en deux parties : la canalisation et l'électromécanique. Ce dossier devrait être subventionné par le Conseil Général (en 2 parties) et par l'agence de l'Eau « Adour Garonne ».

Dossiers municipaux en cours (suite)

La salle d'activités :

La commission d'appel d'offres a eu lieu en mairie le 18 août 2010.

Ont été retenues les entreprises suivantes :

- Terrassement : entreprises MARQUET/BRUN de Saint-Flour et Andelat
- Gros œuvre : EURL POIZOT Ludovic de Massiac
- Charpente — Menuiseries bois : entreprise MEYRIAL LAGRANGE Cyril de Mentières
- Couverture – Zinguerie : entreprise PARATIAS Thierry de Runes-en-Margeride
- Menuiseries Aluminium : entreprise JARRIGE Christian de Murat
- Cloisons – Plafonds – Isolation : entreprise BERTHUIT Xavier de Murat
- Carrelage - Faïence : entreprise BRUNHES - JAMMES d'Aurillac
- Peinture : SA ROQUES d'Aurillac
- Panneaux isothermes—Production de Froid : GMG Froid de Saint-Marc
- Plomberie—Sanitaire—Ventilation : entreprise CALMELS—PETITFOUR de Saint-Flour
- Electricité—Alarme incendie—Chauffage : Entreprise TYLINSKI Christophe de Saint-Georges

Les travaux devraient débuter d'ici la fin du mois d'octobre.

Le calendrier prévisionnel des travaux s'étale jusqu'à l'automne 2011.

L'année scolaire 2010–2011

Madame Virginie IGUNET prend en charge les classes de CE1- CE2 et Madame Dominique NUQ, les classes de maternelle.

Effectifs :

Classe de maternelle : 17 inscrits
CE1 : 3 et CE2 : 9

La garderie gratuite sera assurée à tour de rôle par Chantal CHASSANG et Emilie CHARRADE, la cantine par Lucette MAZET.

Le ramassage scolaire sera assuré par les transports SEYT. Le ramassage des primaires est gratuit, celui du secondaire est payant.

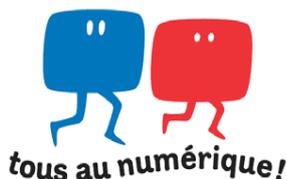
Alain MAGNAUDET est le chauffeur de car pour l'année 2010 / 2011.



Informations diverses

LE RELAIS DE TELEVISION DU SAILHANT CESSERA D'EMETTRE LE 10 MAI 2011

Le 10 Mai 2011, la transmission analogique classique comme nous la connaissons aura vécu et sera remplacée par la technologie numérique : la TNT.



La TNT permet d'accéder jusqu'à 19 chaînes gratuites tout en bénéficiant d'une meilleure qualité sonore, d'une meilleure image et l'accès aux chaînes locales.

DF opérateur historique et responsable des émetteurs jusqu'à ce jour sera dessaisi de cette compétence au profit des grands opérateurs de télévision.

Plusieurs émetteurs ne seront pas équipés pour desservir la TNT, et en particulier les émetteurs « corsaires » ou de faible importance. Le relais du Sailhant est malheureusement concerné et ne sera pas équipé par les nouveaux opérateurs étant donné qu'il dessert très peu d'utilisateurs.

Avant le 10 Mai 2011, les utilisateurs de ce relais doivent s'équiper d'une parabole ou autre pour éviter « l'écran noir ».

Si vous êtes parmi ces utilisateurs et que vous n'êtes pas déjà équipé d'une autre parabole (CANAL+ par ex..) une aide de l'état est possible, soit 250 euros maximum (parabole, démodulateur, et installation).

Renseignements possibles en mairie.